

---

## **3 LA DEMANDE SOCIALE EN EAU : APPROCHE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE**

---

*Par Christian Potin Consultant, 2002*

Sommaire du chapitre 3

<b>3</b>	<b>LA DEMANDE SOCIALE EN EAU : APPROCHE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE.....</b>	<b>1</b>
<b>3.1</b>	<b>LES SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATIONS DISPONIBLES .....</b>	<b>2</b>
<b>3.2.</b>	<b>ASPECTS QUANTITATIFS ET FACTUELS.....</b>	<b>4</b>
3.2.1.	EVOLUTION DES SUPERFICIES ET DES BENEFICIAIRES - ARRACHAGES ET ABANDONS .....	4
3.2.2.	EVOLUTION DES PUIITS ET PROFONDEURS DE CEUX-CI .....	9
<b>3.3.</b>	<b>TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET DES EXPLOITANTS .....</b>	<b>10</b>
3.3.1.	LES EXPLOITANTS BENEFICIAIRES.....	11
3.3.2.	LES EXPLOITATIONS.....	12
<b>3.4.</b>	<b>ATTITUDES ET OPINIONS DES FUTURS BENEFICIAIRES.....</b>	<b>17</b>
3.4.1.	INFORMATION SUR LE PROJET ET ATTITUDES .....	17
3.4.2.	COUT ET PRIX DE L'EAU.....	18
3.4.3.	QUALITE DU SERVICE ATTENDU ET MODE D'UTILISATION DE L'EAU .....	18
3.4.4.	EVOLUTION DES SYSTEMES DE PRODUCTION.....	19
3.4.5.	AUTRES CONTRAINTES A L'ACTIVITE AGRICOLE.....	20
3.4.6.	SOUSCRIPTION, ABONNEMENT, TRANSACTIONS, RECOUVREMENT .....	21
<b>3.5.</b>	<b>REPRESENTATION ET ORGANISATION DES FUTURS USAGERS .....</b>	<b>21</b>
<b>3.6.</b>	<b>BESOINS D'ENCADREMENT DES FUTURS USAGERS ET D'APPUI A LA PRODUCTION.....</b>	<b>22</b>
<b>3.7</b>	<b>CONCLUSION : CRITERES DE SOUSCRIPTION ENVISAGEABLES ET SPATIALISATION DE LA DEMANDE EN SOUS-ENSEMBLES HOMOGENES .....</b>	<b>24</b>

### 3.1 LES SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATIONS DISPONIBLES

Les sources d'informations disponibles pour un approche quantitative et qualitative de la demande sont les suivantes :

- Enquête ORMVASM 1995
- Enquête micro-irrigation ORMVASM 1999
- Enquête « arrachages et abandons » ORMVASM 2000
- Etat des souscriptions au projet début 2001 selon la formule AFD (participation directe des agrumiculteurs requise via un prêt CNCA), avant son abandon
- Inventaire « parcellaire » ORMVASM 2002 réalisé à la demande de la SFI
- Enquête agro-économique Derrouich réalisée à la demande de la SFI/BM
- Des entretiens de groupes par ensembles communaux (3+1 réunion AUEA AL Moustaqbal) réalisés par SOGREAH en mars 2002.

Les caractéristiques dimensionnelles de ces différentes investigations sont résumées dans le tableau ci-après

**Tableau 3.1**

Source	Nb d'agriculteurs/exploitations touchés	Nb de communes touchées	Superficie géographique de référence Ha	SAU totale ha	Sup. agrumes « ayant-droit »* ha	Nb de puits
<b>ORMVASM 1995</b>	591	7	17210	11922	9601	1027
<i>(ORMVASM micro-irrigation 1999)</i>	<i>(155)</i>	7	?	<i>(6351)</i>	<i>(5323, dont 4575 en g-à-g)</i>	?
<b>ORMVASM 2000</b>	551	7	24408	?	10431	704
<b>Souscriptions 2001</b>	569	7	?	13542	11957, dont 7103 souscrits	?
<b>ORMVASM 2002</b>	<b>671</b>	<b>7+(2)</b>	<b>24408 ?</b>	<b>15295</b>	<b>13583</b>	<b>1105</b>
<b>Enquête Derrouich 2002</b>	86 (81 q exploités)	7	?	1444	1282	?
<b>Entretiens de groupes SOGREAH 2002</b>	4 réunions/ 87 participants	7			Plus de 1700 ha	

\* : Agrumes en place, arrachés ou abandonnés

Le périmètre historique du verger agrumicole d'El Guerdane avec ses extensions (voir ci-après) est situé sur les sept communes<sup>1</sup> de L'Kfifat, Ahl R'mel, Koudia, Sebt Guerdane (commune urbaine), Lakhnafif ; Lamhadi et Machraa L'Aïn (voir carte de situation jointe). Les monographies communales établies par la Sub-Division de l'ORMVASM d'Ouled Teïma pour la campagne 1998-1999 fournissent un tableau statistique approximatif de l'enveloppe géographique agricole rapprochée du périmètre qui montre que la demande potentielle en eau d'irrigation n'est pas limitée au-dit périmètre. Le tableau synthétique ci-dessous comparé au tableau d'évolution des superficies ayant-droit « a-d » recensées par commune (§.3.2.1), permet aussi de mesurer l'importance relative du projet pour la SAU agrumicole de chaque commune et de disposer en outre de tests grossiers de cohérence (§ 3.2).

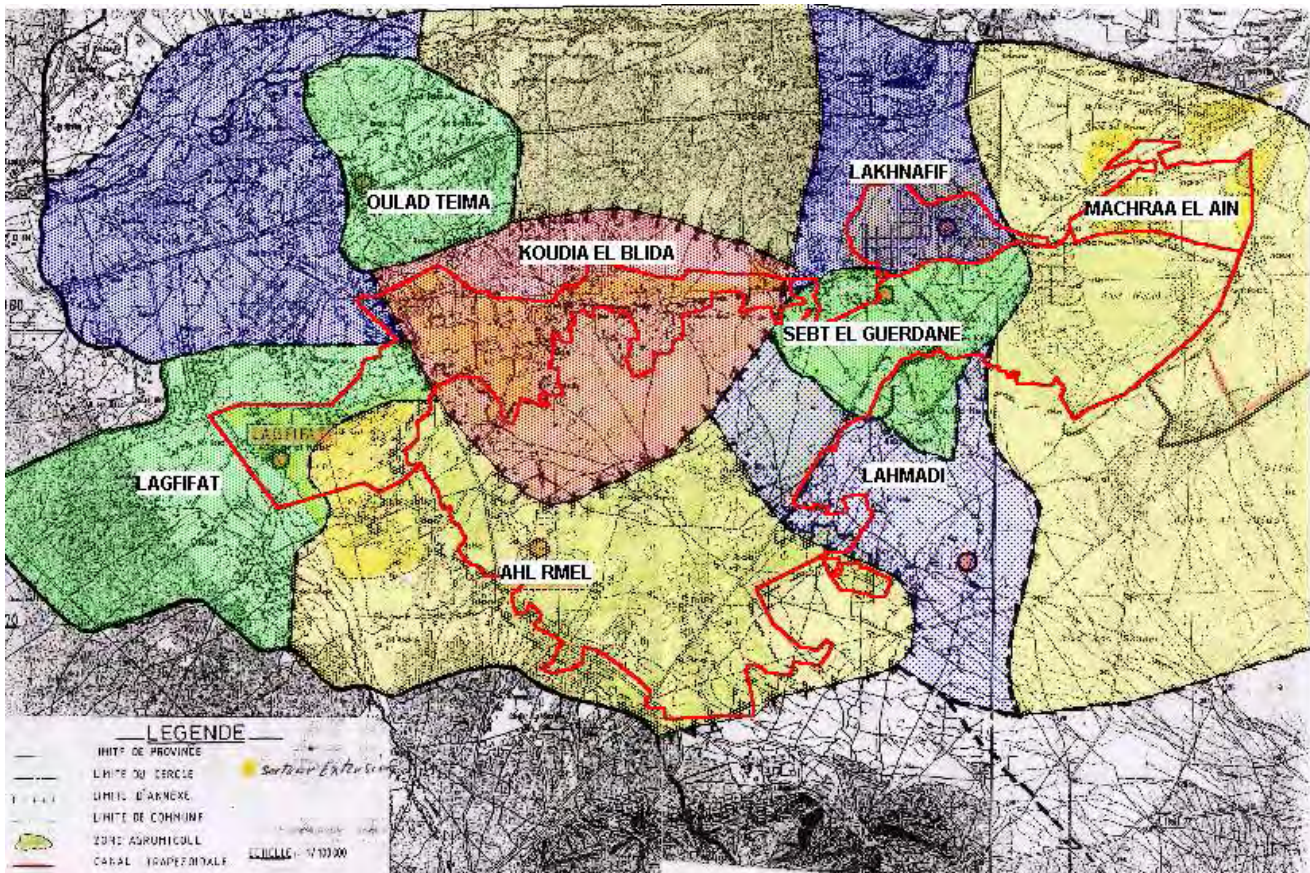
**Tableau 3.2 - Caractéristiques agricoles des sept communes enveloppe du périmètre agrumicole d'El Guerdane – Campagne 1998-1999**

Commune	Sup. géographique ha	SAU totale ha	Sup. irriguée ha	Sup agrumes ha	Sup. Oliviers ha	Nb d'exploitations	Nb de puits
L'Kfifat	8800	5500	4200	1830	515	694	546
Ahl L'Rmel	10200	10000	4000	2400	333	1136	694
Koudia	11300	9300	8300	4000	125	1000	483
L'Khnafif	6000	4000	3500	3000	200	370	102
Sebt Guerdane	1300	600	500	300	10	210	41
Lamhadi	10200	6900	5500	1400	58	697	150
Machraa L'Aïn	9600	5600	4900	1135	1325	570	100
<b>Ensemble</b>	<b>57400</b>	<b>41900</b>	<b>30900</b>	<b>14065</b>	<b>2566</b>	<b>4677</b>	<b>2116</b>

*Source :* Subdivision de l'ORMVASM d'Ouled Teïma

<sup>1</sup> Découpage communal de 1992

**Carte N°1 : Plan de situation des Communes Rurales (Les limites du périmètre d'El Guerdane et de ses extensions sont portées en rouge)**



## 3.2. ASPECTS QUANTITATIFS ET FACTUELS

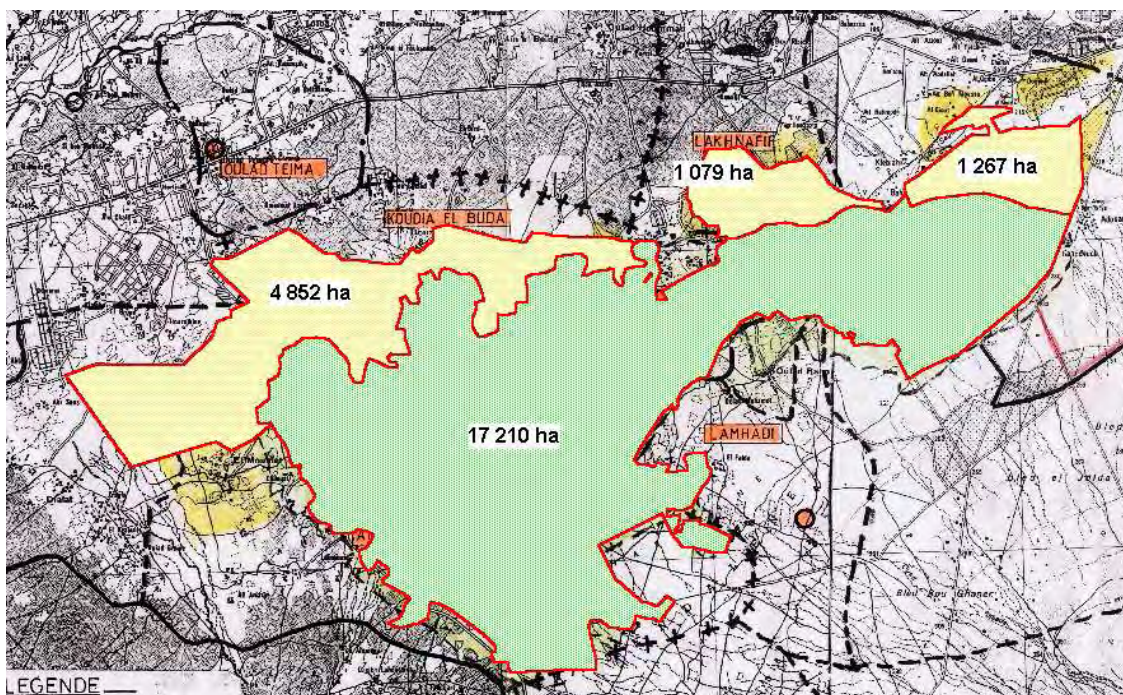
### 3.2.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES ET DES BENEFICIAIRES - ARRACHAGES ET ABANDONS

Toute la difficulté d'approche de la demande en eau actuelle et potentielle du projet Guerdane/Ichakoukène réside en sa non lisibilité sociale claire parce que filtrée et « capturée » par une superficie d'agrumes historique à l'intérieur d'un « périmètre » qui n'a jamais été clairement défini sur des critères objectifs qui ont tous deux évolués ( superficies d'agrumes arrachées, extensions du « périmètre » ).

Le premier « périmètre » EQUITER ( superficie géographique totale de 17 210 ha ) dessiné sur fond de plan au 1/20 000 avec un fond parcellaire ancien établi par le Cabinet Ober, sans doute par photorestitution, donnait par enquête d'actualisation effectuée a posteriori par l'ORMVASM en juin 1995 : 96 32 ha d'agrumes « ayant droit », dont 391 ha arrachés et 9241 ha irrigués à partir de 1027 puits équipés correspondant à 564 exploitants-propriétaires pour une superficie totale SAU correspondant à ces exploitations de quelque 11986 ha ( sans doute sous-estimée compte tenu de la sous déclaration systématique des parties d'exploitations hors « périmètre » ; fermes ou îlots de culture ).

Ce périmètre a comporté ensuite une extension géographique brute de quelque 7198 ha répartis en trois zones (voir carte ci-après) qui auraient été décidées sous la pression de certains notables élus :

- Une zone de 4852 ha bruts à l'ouest (partie nord la commune de L'Kfifat) et au nord-ouest (partie nord de Koudia) ;
- Une zone de 1079 ha immédiatement au nord du centre de Sebt Guerdane sur la partie de Lakhnafif) ;
- Une zone de 1267 ha au nord-est dans la partie nord de la commune de Machraa L'Aïn).



Le tableau 3.3 fournit un détail comparatif par sous-ensemble communal des superficies agrumicoles enquêtées par simple déclaration lors de l'enquête 1995, de l'enquête « arrachages » de 2000 et l'inventaire 2002. Ce dernier était basé sur une vérification terrain relative avec report sur fond de plan parcellaire (ancien) au 1/5000 des soles ou îlots (et non pas parcelles) agrumicoles par exploitant-propriétaire et localisation par rapport aux bornes virtuelles de l'APD d'EQUITER. Cet inventaire a été laborieux et a montré ses limites. Le résultat du report sur carte de l'inventaire 2002 a été communiqué par l'ORMVASM à l'AGR après confrontation avec l'image spot géo-référencée et photo-interprétée (occupation du sol) par le CRTS de Rabat. Cette carte n'a pas encore été communiquée à SOGREAH. Par contre la photo-interprétation de l'image SPOT a été exploitée (cf. carte n° X, § Y ci-après). Le tableau 3.4 fournit le détail comparatif par sous-ensemble communal de l'évolution du nombre de bénéficiaires recensés. Dans ce tableau les bénéficiaires qui possèdent deux îlots ou plus réparti sur des communes différentes ont été comptabilisés comme rattachés à la commune où ils possèdent la superficie « a-d » la plus importante (voir aussi ci-après § 3.3.2 la partie traitant du morcellement des exploitations des bénéficiaires).

La comparaison des résultats de ces trois enquêtes dont les deux dernières (2000 et 2002) sont supposées porter sur le même périmètre géographique révèle des incohérences et appellent des questions qui restent sans explications pour l'instant. Les plus saillantes sont résumées ci-dessous.

Dans l'ensemble par rapport à 1995 la superficie « ayant droit » (planté+arraché+abandonné) augmente, passant de 9632 ha (dont 391 ha arrachés) en 1995 à 13583 ha en 2002, et le nombre de bénéficiaires également passant de 564 à 671 ; ce qui est normal vue l'extension du périmètre. Il semblerait que l'enquête arrachage 2000 ait sous-estimée globalement la superficie « ayant droit » et le nombre de bénéficiaires, mais ait par contre surestimé l'importance des arrachages et des

superficies abandonnées (avec des nuances importantes par commune ; cf ci-après). On remarquera par ailleurs que :

- Les souscriptions « CNCA/AFD » 2001 n'avaient concerné que 11957 ha classés comme « plantés », dont 7103 ha seulement souscrits pour une SAU totale déclarée de 13542 ha ; et 569 bénéficiaires.
- La superficie « ayant droit » 2002 se rapproche du total agrumes des monographies communales 1998-99 de la Subdivision de l'ORMVASM d'Ouled Teïma

La situation par sous-ensemble communal révèle davantage d'incohérences et se résume comme suit :

- **L'Kfifat.** Paradoxalement malgré l'extension du périmètre sur cette commune (+1231 ha géographiques), la superficie « ayant droit » diminue de 157 ha et le nombre de bénéficiaires de 3. Elle représente 28% de la superficie agrumicole communale totale par rapport à la monographie de l'ORMVASM 1998/99 (tableau 3.2). L'enquête arrachage 2000 avait beaucoup sous-évalué ce sous-ensemble communal.
- **Ahl L'Rmel.** On note une augmentation importante de la superficie « ayant droit » et surtout du nombre de bénéficiaires entre 1995 et 2002, respectivement +25% et +110%. La superficie « a-d » 2002 dépasse de 948 ha la superficie agrumicole communale totale de la campagne 98/99. L'augmentation de la superficie « a-d » entre 1995 et 2002 (+667ha) représente 85% de l'extension du périmètre sur cette commune (+785 ha géographiques). L'enquête arrachage 2000 avait également beaucoup sous-estimé ce sous-ensemble communal, notamment au niveau de la superficie plantée et du nombre de bénéficiaires.
- **Koudia.** L'extension du périmètre sur cette commune a été de 2711 ha géographiques. La superficie géographique « a-d » 2002 a augmenté de 679 ha par rapport à 1995. Elle représente quasi 100% de la superficie agrumicole communale totale pour la campagne 98/99. Si le nombre de bénéficiaires augmente que de +9 entre 1995 et 2002, il était par contre de +48 lors de l'enquête arrachage 2000.
- **Lakhnafif.** Pour cette commune il semblerait que l'extension du périmètre la concernant avait déjà été prise en compte dans l'enquête 1995. Malgré cela la superficie « a-d » augmente de +46%, tandis que le nombre de bénéficiaires tombe de 29 à 17. Dans l'enquête arrachage 2000 le nombre de bénéficiaires avait diminué de 6 et la superficie « a-d » avait par contre augmenté de +144%, dépassant alors de 755 ha la superficie géographique totale de ce sous-ensemble communal. La superficie « a-d » 2002 représente 44% de la superficie agrumicole communale totale de la campagne 98/99.
- **Sebt Guerdane.** Cette commune n'a apparemment pas été concernée par une extension du périmètre depuis 1995. La superficie « a-d » n'augmente que de 12% entre 1995 et 2000/2002. Par contre le nombre de bénéficiaires tombe de 51/53 à 29. La superficie agrumicole communale totale de la campagne 98/99 n'était estimée qu'à 300ha. La superficie « a-d » 2002 représente 38% de la superficie géographique du sous-ensemble communal du périmètre.
- **Lamhadi.** Ce sous-ensemble communal n'a pas non plus été concerné par une extension du périmètre depuis 1995. Malgré cela la superficie « a-d » et le nombre de bénéficiaires augmentent de +47% et +37% entre 1995 et 2002, et cette superficie dépasse de 249 ha la superficie agrumicole communale totale estimée pour la campagne 98/99. Elle représente par ailleurs 98% de la superficie géographique totale de ce sous-ensemble communal, ce qui est également improbable. Dans l'enquête arrachage 2000 la superficie « a-d » et le nombre de bénéficiaires étaient encore plus élevés que dans l'inventaire 2002 (cf tableaux 3.3 et 3.4).
- **Machraa L'Aïn.** Ce sous-ensemble communal a connu une extension de 1267 ha depuis 1995. et une augmentation de la superficie « a-d » de 1352 ha en 2002 par rapport à 1995. Le nombre de bénéficiaires est passé de 27 à 38. Il n'était que de 20 en 2000, alors que la

superficie « a-d » était alors était déjà grosso modo celle de 2002. La superficie « a-d » 2002 représente 120% de la superficie agricole communale totale estimée pour la campagne 98/99.

- **Tidsi.** Six nouveaux bénéficiaires de cette commune nouvelle ont été ajoutés dans le cadre de l'inventaire 2002, pour 127 ha au total « a-d ». Il s'agit sans doute d'agriculteurs limitophes à la limite sud de la commune Ahl L'Rmel.
- **Sidi Boumoussa.** La superficie « a-d » inventoriée correspond à deux unités SODEA s'y trouvant.

**Conclusion :** il paraît désormais urgent de faire établir un état et un plan parcellaire cadastral officiel afin de lever définitivement toute ambiguïté quant à l'enveloppe de la demande potentielle prioritaire et la localisation spatiale des bénéficiaires, comme cela se fait pour les opérations de remembrement. Il existe déjà un état cadastral, la grande majorité des exploitations étant déjà immatriculée mais SOGREAH n'a pu se procurer à ce jour qu'une coupure au 1/20 000 ne recouvrant que très partiellement le périmètre. Un travail d'actualisation/complément de cet état cadastral devra impliquer le Service du Cadastre, de la Conservation Foncière et des Travaux Topographiques. Seul le plan cadastral permettra en définitive d'identifier avec exactitude la configuration spatiale de la demande potentielle à l'intérieur du périmètre ( classe de superficie « a-d » par bénéficiaire ; morcellement intra et inter-communal des exploitations), et partant de projeter une conception évolutive rationnelle en sous-unités d'aménagement hydrauliques adaptées par sous-ensemble géographique.

**Tableau 3.3 – Evolution des superficies recensées par l'ORMVASM entre 2000 et 2002 sur le périmètre agrumicole d'El Guerdane**

*U=ha ;nb de puits*

Enquête ORMVASM 1995		COMMUNE	Enquête arrachages ORMVASM 2000					Inventaire ORMVASM 2002						
Sup plantée+arrachée	Nb de puits équipés		Sup agrumes plantée	Sup. arrachée	Sup. abandonnée	Sup. totale « ayant droit »	Nb de puits équipés	SAU recensée	Sup. géographique planimétrée	Sup agrumes plantée	Sup. arrachée	Sup. abandonnée	Sup. totale « ayant droit »	Nb de puits équipés
669	75	L'Kfifat	21	30	6	57	9	543	1231	416	65	31	512	63
2681	234	Ahl L'Rmel	223	286	179	688	65	3787	7677	2779	317	252	3348	352
3297	409	Koudia	3154	160	71	3385	375	4520	6280	3539	401	36	3976	374
755	53	L'Khnaif	1028	688	129	1845	40	1418	1090	1031	246	31	1308	65
732	67	Sebt Guerdane	518	250	50	818	48	997	2159	711	103	6	820	53
1120	133	Lamhadi	1547	358	51	1956	117	1943	1682	1246	353	50	1649	132
324	48	Machraa l'Aïn	815	650	220	1685	50	1777	4256	728	308	640	1676	52
néant	néant	Tidsi	néant	néant	néant	néant	néant	126	néant	15	92	20	127	9
néant	néant	Sidi Boumoussa	néant	néant	néant	néant	néant	184	néant	140	27	0	167	5
<b>9578 (+54)**</b>	<b>1019 (+8)*</b>	<b>Total</b>	<b>7306</b>	<b>2422</b>	<b>706</b>	<b>10434</b>	<b>704</b>	<b>15295</b>	<b>24375</b>	<b>10605</b>	<b>1912</b>	<b>1066</b>	<b>13583</b>	<b>1105</b>

Nota : superficie « ayant droit » = sup.plantée+arrachée+abandonnée ; (\*) : 8 puits non localisés ; (\*\*) : 54 ha non localisé



**Tableau 3.4 – Evolution des bénéficiaires recensés par l'ORMVASM entre 1995, 2000 et 2002**

Commune	Enquête ORMVASM 1995		Enquête arrachage ORMVASM 2000		Inventaire ORMVASM 2002		
	Nb de bénéficiaires	Sup « ayant droit »/bén. ha	Nb de bénéficiaires	Sup « ayant droit »/bén. ha	Nb d'îlots de culture communaux	Nb de bénéficiaires	Sup « ayant droit »/bén. ha
L'Kfifat	48	14	9	6	45	45	11
Ahl L'Rmel	96	28	44	15	214	202	17
Koudia	257	13	305	11	274	266	13
L'Khnaifif	29	26	23	80	17	14	79
Sebt Guerdane	51	14	53	10	29	29	64
Lamhadi	52	22	97	20	72	71	22
Machraa l'Aïn	27	12	20	38	45	38	37
Tidsi	néant	néant	néant	néant	6	6	21
<b>Total</b>	<b>560 +(4)*</b>	<b>17</b>	<b>551</b>	<b>19</b>	<b>702</b>	<b>671</b>	<b>20</b>

(\*) : 4 bénéficiaires non localisés

On notera que 31 exploitations sont réparties sur plus d'une commune.

### 3.2.2. EVOLUTION DES PUIITS ET PROFONDEURS DE CEUX-CI

L'évolution du nombre de puits équipés (fonctionnels) est fournie au tableau 3.3 précédent. Mais il n'est pas possible d'estimer à ce stade le nombre de puits qui se sont asséchés ou qui ont été abandonnés depuis 1995. Le tableau 3.5 ci-dessous permet d'illustrer l'évolution différentielle de la profondeur des puits par sous-ensemble communal.

Partout l'augmentation de la profondeur des puits est sensible depuis 1995. Les sous-ensembles communaux les plus touchés en matière d'arrachage et d'abandon sont par ordre décroissant Machraa L'Aïn, Ahl L'Rmel, Koudia et Lmahadi.

Notons à ce propos que selon l'inventaire 2002 il y aurait en tout 32 bénéficiaires sans aucune ressource en eau (plus de puit fonctionnel), dont 23 sur Koudia. L'enquête Derrouich en avait touché 18 et son échantillon était donc fortement biaisé vis à vis de ce critère (cf § 3.3 ci-après).

**Tableau 3.5 – Fourchettes comparées de profondeurs des puits par commune entre 1995 et 2002**

*U=m*

Commune	Enquête ORMVASM 1995	Inventaire ORMVASM 2002	Importance arrachages et abandons		Nb d'îlots de cultures sans agrumes cultivés	Nb d'îlots de cultures sans puit fonctionnel	Nb de bénéficiaires sans ressources en eau
			Sup ha	% sup « a-d »			
L'Kfifat	De 60 à 125 m	130 m	96	19%	10	0	0
Ahl L'Rmel	De 85 à 165 m	De 110 à 220 m	569	17%	37	6	4
Koudia	De 40 à 220 m	De 90 à 220 m	437	11%	26	24	23
L'Khnafif	De 70 à 200 m	De 128 à 234 m	277	21%	0	0	0
Sebt Guerdane	De 90 à 183 m	De 130 à 260 m	109	13%	1	0	0
Lamhadi	De 42 à 160 m	De 130 à 224 m	403	24%	15	2	1
Machraa l'Aïn	De 54 à 200 m	De 105 à 230 m	948	57%	10	10	4
Ensemble périmètre	De 40 à 220 m	De 90 à 260 m	2839+139*	22%	99	42	32

### 3.3. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET DES EXPLOITANTS

La taille réduite de l'échantillon de l'enquête agro-économique (Derrouich) ne permet pas de bâtir une typologie multicritères, objectives et subjectives (variables d'opinion), des exploitations et des exploitants (81 unités d'enquêtes exploitables permettraient tout au plus d'informer statistiquement que 2 classes typologiques).

Les taux de sondage a posteriori de cette enquête par strate géographique communale et par classe de superficie sont fournis ci-dessous :

**Tableau 3.6**

<b>Communes /Classes de superficie SAU</b>	<b>Nb d'enquêtes agro-économiques</b>	<b>Nb de bénéficiaires 2002</b>	<b>Taux de sondage /inventaire 2002</b>
Kifat	7	45	16%
Ahl L'Rmel	25	202	12%
Koudia	16	266	6%
L'Khnaif	7	14	50%
Sebt Guerdane	11	29	38%
Lamhadi	10	71	14%
Machra L'Aïn	5	38	13%
0-5 ha	26	133	20%
5-20 ha	35	386	9%
20-50 ha	14	96	15%
50-100 ha	5	37	14%
>100 ha	1	19	5%
Ensemble périmètre	81	671	12%

On retiendra que dans l'échantillon d'enquête la commune de Koudia est sous-représentée et les communes de L'Khnaif et Sebt Guerdane sur-représentées. Par rapport aux classes de superficies SAU, la classe « plus de 100ha » est sous-enquêtée et la classe « 0-5 ha » relativement sur-enquêtée.

Les données de l'inventaire qui permettent une classification des exploitations des bénéficiaires sont analysées ci-après (§3.3.2).

### **3.3.1. LES EXPLOITANTS BENEFICIAIRES**

L'enquête agro-économique fournit des grandes caractéristiques générales pour l'ensemble de l'échantillon des bénéficiaires enquêtés. Les chefs d'exploitation-propriétaires sont âgés (58 ans de moyenne d'âge) avec 29% ayant 65 ans et plus, et moins de 11% seulement ayant 40 ans et moins. Le taux d'alphabétisation reste bas avec 32% seulement des chefs d'exploitation. La taille moyenne des ménages vivant sur l'exploitation est de plus de 16 personnes, et le quart des ménages-exploitations comporte plus de 20 personnes, ce qui est beaucoup.

Sur l'ensemble de l'échantillon enquêté 40% des exploitations bénéficient d'un revenu extérieur provenant d'activités non agricoles dans lesquelles le commerce est le plus fréquent.

Sur l'ensemble des superficies « a-d » de l'inventaire 2002, 55% des îlots de culture et 56% des superficies « a-d » sont en indivision (plusieurs co-propriétaires co-héritiers n'ayant pas partagé le patrimoine foncier). L'enquête agro-économique fournissait un taux de co-propriété comparable de 43%.

Malgré une activité agrumicole intensive et moderne on retiendra donc que les caractéristiques sociales structurelles de la population des bénéficiaires sont celles d'une société paysanne traditionnelle de type patriarcal. La question du renouvellement des exploitations et de leur mutation foncière est aussi une question à considérer dans un tel projet de concession à long terme en matière d'évolution de la demande et des souscriptions futures. En première approximation c'est plus de 30% des d'exploitation qui vont changer de main dans les dix prochaines années, dont plus de 50% sont d'ores et déjà en état d'indivision. Ce thème prospectif incontournable du renouvellement des exploitations et de l'évolution conjointe des souscriptions devrait être mieux étudié et pris en compte dans le cadre du projet de concession, afin de pouvoir imaginer et mettre en œuvre des mesure correctives d'accompagnement qui viseraient, entre autres une sécurisation des exploitations (notamment les petites et les moyennes au-dessus d'un seuil de viabilité) et le renouvellement des souscriptions dans les cas de nouvelles configurations d'indivision.

### **3.3.2. LES EXPLOITATIONS**

#### **3.3.2.1 MORCELLEMENT ET STRUCTURES FONCIÈRES**

Le morcellement des exploitations est de 854 îlots de culture pour 671 bénéficiaires (1,3 îlots par bénéficiaire), et on a vu précédemment que 31 exploitations étaient réparties sur plusieurs communes.

La répartition des exploitations-bénéficiaires selon le nombre d'îlots « a-d » est fournie dans le tableau 3.7 ci-dessous. Dans l'ensemble les exploitations ayant plus d'un îlot « a-d » représentent 45% du total en superficie (6120 ha), dont 4217 ha sont constitués de 34 grosses exploitations seulement ayant 3 îlots ou plus.

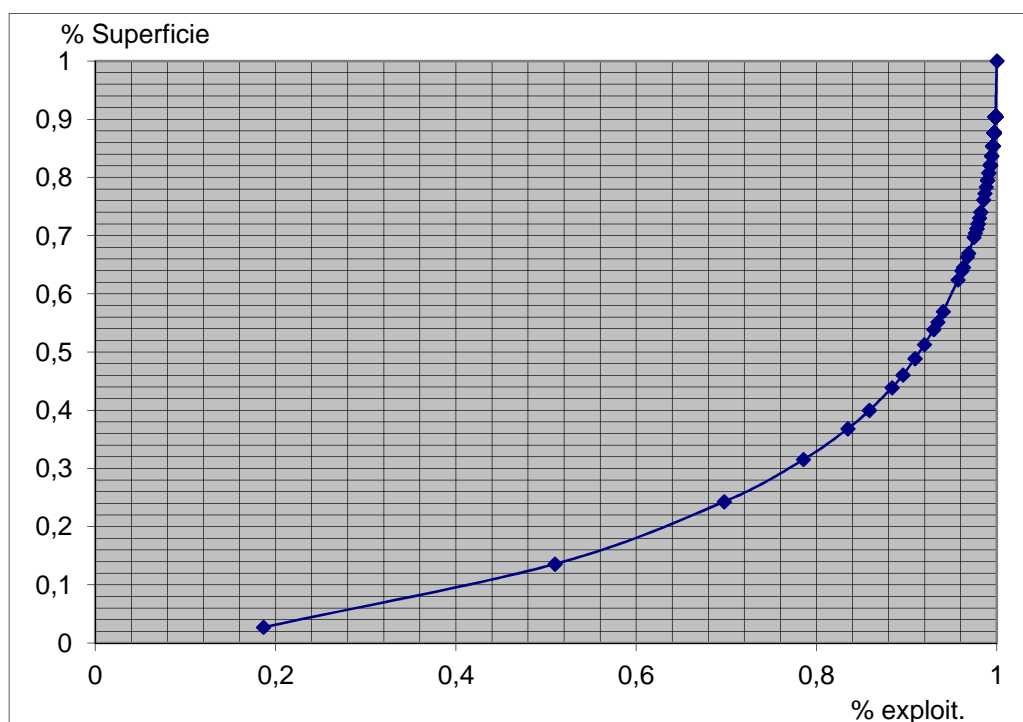
**Le constat du morcellement important des superficies « a-d » appelle la question du bien-fondé ou pas de desservir toutes les îlots qui seraient souscrits au démarrage du projet sur une base des besoins partiels en eau à hauteur de 43% pour 13 583 ha souscrits dans l'ensemble, alors qu'à terme 5 900 ha seulement pourront être irrigués à 100% des besoins par l'eau du barrage. On pourrait ainsi imaginer qu'au dessus d'un seuil minimum de superficie « a-d » par bénéficiaire (5 ha pour fixer les idées) il soit demandé dès le démarrage aux souscripteurs d'inscrire un seul îlot pour plus de dotation d'eau à l'ha à concurrence de leur droit total qui correspondrait à 43% des besoins totaux de l'ensemble de la superficie « a-d » cumulée pour tous les îlots du bénéficiaire. En d'autres termes il serait demandé aux bénéficiaires aux exploitations morcelées de concentrer autant que faire se peut leur droit d'eau (ou plus exactement leur droit de souscription) sur un seul îlot de leur exploitation. Ceci devrait permettre pour chaque sous-unité hydraulique géographique spécifique, projetée de réaliser un meilleure rationalité et économie du réseau d'irrigation, tant au niveau de ses coûts d'investissement que de son exploitation. (Nous y reviendrons dans le paragraphe 3.7 de conclusion ci-après)**

**Tableau 3.7 Répartition des exploitations selon le nombre d'îlots d'agrumes « a-d »**

Nb d'îlots "a-d"	Nb d'exploitations	Sup. Totale "a-d"	%
1 îlot	561	7463	55
2 îlots	76	1903	14
3 îlots	19	1159	9
4 îlots et +	15	3058	22
<b>Total</b>	<b>671</b>	<b>13583</b>	<b>100</b>

Plus que la distribution des exploitations par classes de superficie SAU, c'est en l'occurrence davantage la structure par classe de superficie « ayant-droit » (planté+arraché+abandonné) qui est à considérer pour le projet. Elle fournie par sous-ensemble communal dans le tableau 3.8 et illustrée dans la courbe de Gini ci-dessous. Dans l'ensemble la répartition des bénéficiaires par classe de superficie « a-d » est très concentrée. Le coefficient de Gini est de ?????, 50% des bénéficiaires ont à peine plus de 15% de la superficie totale « a-d », et moins de 10% possèdent à eux seuls 50% environ de la superficie. Bien entendu la concentration des superficies « a-d » est encore plus importante que celle de la SAU en propriété.

La concentration est particulièrement importante pour les communes de L'Khnafif, Sebt Guerdane et Machra L'Aïn. Elle l'est sensiblement moindre pour les communes de Kifat, Koudia et Lamhadi. Pour Ahl L'Rmel elles est intermédiaire.



**Tableau 3.8 Concentration de la propriété foncière des superficies agrumicole actuelles ou historiques « ayant-droit » (planté, arraché ou abandonné)**

U=%cumulés

Sous-ensembl communal	Classes de superficies « ayant droit » par bénéficiaire						Ensemble périmètre	
		0-5 ha	5-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	> 100ha	Superficie ha	Nb bénéficiair
L'Kfifat	% bénéficiaires	36	91	98	100	néant	512	45
	% superficie	11	67	87	100	néant		
Ahl L'Rmel	% bénéficiaires	15	77	93	98	100	3348	202
	% superficie	3	36	62	81	100		
Koudia	% bénéficiaires	21	85	95	99	100	3976	266
	% superficie	4	50	74	97	100		
L'Khnafif	% bénéficiaire	7	43	64	71	100	1308	14
	% superficie	0	5	15	20	100		
Sebt Guerda	% bénéficiaire	14	76	86	90	100	620	29
	% superficie	1	10	15	17	100		
Lamhadi	% bénéficiaire	14	68	75	100	néant	1649	71
	% superficie	2	30	60	100	néant		
Machraa L'Ai	% bénéficiaire	16	68	79	89	100	1676	38
	% superficie	1	13	21	39	100		
Ensemble périmètre	% bénéficiaire	19	79	92	98	100	13583	671
	% superficie	3	32	51	70	100		
	Bénéficiaires	125	402	90	38	16		
	Superficies	368	3917	2683	2595	4020		

Si on considère les bénéficiaires de 50 ha et plus « a-d », on obtient la répartition suivante par sous-ensemble communal (tableau 3.9 ci-dessous).

**Tableau 3.9 – Importance et répartition géographique des bénéficiaires de 50 ha et plus de superficie « ayant-droit » (planté+arraché+abandonné)**

Commune	Nb de bénéficiaires 50 ha et +	Superficies « a-d » Correspondantes	
		ha	% total « a-d »
Kfifat	1	69	13%
Ahl L'Rmel	14	1323	40%
Koudia	13	904	23%
L'Khnafif	5	943	72%
Sebt Guerdane	4	1594	162%*
Lamhadi	8	631	38%
Machraa L'Aïn	8	1079	64%
Tidsi	1	72	57%
Ensemble périmètre	54	6615	49%

54 exploitations bénéficiaires cumulent à eux seuls près de 50% de la superficie totale « a-d ». La répartition des gros bénéficiaires n'est pas aléatoire dans l'espace du périmètre, et on voit se dessiner des spécificités selon les sous-ensembles géographiques communaux. Ainsi les sous-ensembles des communes Kfifat et Koudia sont plutôt des sous-ensembles de petites et moyennes exploitations, tandis que les gros bénéficiaires sont concentrés dans les communes de Sebt Guerdane, Machraa L'Aïn et L'Khnafif et y occupent un espace relatif important. Les deux autres sous-ensembles de Ahl R'mel et Lamhadi étant en situation intermédiaire. On retiendra que seuls 6 gros bénéficiaires de 50 ha et plus « a-d » ne possèdent qu'un îlot d'exploitation pour un total de 352 ha. La répartition des gros bénéficiaires dans l'espace est imagée à travers la carte ?????? fournie ci-après. Elle permet d'imaginer de façon conséquente une structuration rationnelle et adaptée du futur réseau d'irrigation en sous-unités homogènes.

### 3.3.2.2 MICRO-IRRIGATION

La superficie plantée en agrumes est actuellement irriguée en goutte à goutte à 65%. L'importance comparée de la micro-irrigation par sous-ensemble communal est donnée dans le tableau 3.10 ci-après. On remarquera que dans les communes de Kfifat et Koudia les agrumes sont encore irrigués en gravitaire à plus de 50% de la superficie. Par contre à Sebt Guerdane et dans une moindre mesure à Khnafif le goutte à goutte est généralisé.

**Tableau 3.10 – Répartition de la micro-irrigation dans le périmètre du projet par sous-ensemble communal**

Commune	Nb de bénéficiaires	Sup agrumes plantée actuelle	Sup. en micro-irrigation	
			Ha	% des agrumes
L'Kfifat	45	416	180	43%
Ahl L'Rmel	202	2779	2056	74%
Koudia	266	3539	1656	47%
L'Khnafif	14	1031	857	83%
Sebt Guerdane	29	711	689	97%
Lamhadi	71	1246	894	72%
Machraa l'Aïn	38	728	555	76%
Tidsi	6	15	15	100%
<b>Total</b>	<b>671</b>	<b>+140*</b>	<b>6901</b>	<b>65%</b>

Nota (\*) : avec Sidi Boumoussa

Nous avons en outre cherché à connaître le développement relatif de la micro-irrigation par classe de superficie plantée et par bénéficiaire. Le résultat de ce traitement est fourni au tableau 3.11 pour l'ensemble du périmètre. On retiendra, constat important, que certaines grandes exploitations agrumicoles restent encore au stade relativement extensif du gravitaire, tandis que certaines petites exploitations sont au stade plus intensif du goutte à goutte. On aurait ainsi bien tort de conclure, comme ce fut un temps le cas (rapports AFD 1994/1996, notamment), que les gros agrumiculteurs sont les plus performants, tandis que les petits sont « d'un avenir incertain » ou à évolution lente. On remarquera d'ailleurs également à ce propos que l'indivision se rencontre partout, dans les grandes exploitations comme dans les petites.



**Tableau 3.11 Développement de la micro-irrigation par classe de superficie plantée**

<b>Classe de superficie plantée</b>	<b>% moyen en micro-irrigation</b>	<b>Fourchette de variation communale</b>
0-5 ha	21%	0% (L'Kfifat)-100%(L'Khnafif)
5-20 ha	43%	26%(Machraa)-79%(L'Khnafif)
20-50 ha	60%	40%(Lamhadi)-87%(Guerdane)
50-100 ha	65%	3%(L'Khnafif)-100%(L'Kfifat)
> 100 ha	50%	4%(Koudia/Guerdane)-100%(Machraa)

### 3.4. ATTITUDES ET OPINIONS DES FUTURS BÉNÉFICIAIRES

Nous rapportons dans ce paragraphe les principaux enseignements que l'on peut retenir de l'enquête agro-économique (Derrouich) –(EDh)<sup>2</sup>- après analyse de leur degré de signification et leur ré-interprétation a posteriori suite aux analyses des données objectives de l'inventaire ORMAVSM 20002 finalisé. Certains thèmes sont aussi confrontés quand il y a lieu aux entretiens de groupe réalisés par sous-ensemble communal par SOGREAH e février 2002.

#### 3.4.1. INFORMATION SUR LE PROJET ET ATTITUDES

Dans l'enquête EDh l'avis sur le projet d'adduction d'eau à partir du barrage d'Ichakoukène et la perception du projet de gestion par une entreprise privée furent suscités à travers des questions ouvertes. Pour les deux questions les personnes enquêtées fournissent un avis favorable à la quasi unanimité. La même opinion collective favorable a été récoltée lors des entretiens de groupes effectués en février, avec la précision recueillie que la condition d'adhésion était qu'il ne soit plus demandé de participation financière préalable directe aux usagers comme ce fut le cas pour la configuration du projet AFD.

Cependant si dans l'ensemble l'information globale que le projet est relancé selon une nouvelle formule de partenariat privé est passée, il apparaît –et pour cause- que peu d'agriculteurs se font une idée plus précise des conditions de mise en œuvre et de fonctionnement du projet, comme en témoignent les multiples questions tous azimuts posées par eux lors des réunions :

*<< Qui aura le droit d'acheter l'eau d'irrigation ? Va-t-on prendre en compte les superficies arrachées ou abandonnées ?*

*- Est-ce que l'eau du barrage va être disponible toute l'année en continu ? Ou bien seulement pendant les mois de pointe ? Le futur concessionnaire pourra-t-il creuser des forages pour alimenter le périmètre en eau toute l'année et/ou pendant les périodes de pénurie ?*

*- Est-ce que la nappe va remonter grâce au projet ?*

*- Comment et par qui vont être payés les équipements ?*

*- Quand le projet va-t-il réellement démarrer et combien de temps vont prendre les travaux ?*

<sup>2</sup> Le rapport d'enquête final révisé (20 pages) a été communiqué en avril.

- Que va devenir l'AUEA Al Moustaqbal ? Quel rôle va-t-elle jouer ?
- Il y aura-t-il des pénalités dans le cas où un bénéficiaire n'utiliserait pas toute sa dotation ?
- Il y aura-t-il des compteurs individuels ou collectifs ? Les bénéficiaires auront-ils des contrats individuels ?
- Il y aura-t-il une participation directe préalable ( **jihad** ) Combien va coûter l'eau ? (sic)
- etc. >>

**Dans l'ensemble les brefs entretiens de groupe menés rapidement en février furent assez réactifs. A la lumière de ceux –ci, entre autres, il tombe sous le sens qu'il sera indispensable de mener une campagne d'information/sensibilisation<sup>3</sup> directe avant de lancer les souscriptions d'une part, et que la conception détaillée du réseau et des équipements devra se faire après l'adjudication de manière réellement participative en consultation étroite avec l'ensemble des bénéficiaires par sous-ensemble géographique, d'autre part.**

### **3.4.2. COUT ET PRIX DE L'EAU**

Plusieurs questions ont été posées à titre indicatif dans l'EDh sur le prix de l'eau et les réponses obtenus sont tout à fait relatives bien entendu.

Si la quasi unanimité des personnes enquêtées se déclarent prêtes à payer l'eau du barrage au prix du pompage il faut confronter ces réponses au fait que, faute de comptabilité écrite, l'ensemble des agrumiculteurs ignorent réellement le prix de revient réel de leur(s) pompage(s), à quelques rares exceptions près. L'ORMVASM ne dispose pas non plus par ailleurs de référentiel de coûts de pompages actualisés dans les conditions d'exploitants privés.

On peut retenir des réponses obtenues en matière de disposition déclarée à payer l'eau du projet selon ses niveaux de prix que :

- à 1 Dh les agrumiculteurs achèteraient toute l'eau nécessaire à leurs besoins s'ils le pouvaient ;
- à partir de 1,5 Dh une partie commencerait à réfléchir ;
- à 2 Dh la demande ne serait plus assurée et serait limitée et fortement conjoncturelle.

Ces repères de prix sont en dernier ressort psycho-sociologiques en l'absence de référentiel de comparaison sur les prix réels de l'eau de pompage et reflètent une sorte de consensus collectif. Lors des discussions tenues sur le terrain avec différents acteurs il semblerait que un tarif moyen de l'ordre de 1,60 Dh/m<sup>3</sup> représente le prix d'opportunité actuel à la consommation.

### **3.4.3. QUALITE DU SERVICE ATTENDU ET MODE D'UTILISATION DE L'EAU**

En matière d'intention d'utilisation combinée ou non de l'eau du barrage et des pompages il est important de noter que plus de la moitié des agriculteurs enquêtés (EDh) qui possèdent actuellement des puits fonctionnels (30 réponses) déclarent avoir l'intention d'utiliser l'eau du barrage –sous entendu là où ils l'appliqueront- comme ressource unique. Cet enseignement ne peut que militer dans le sens de l'option évoquée précédemment (§ 3.2.2.1) qui consistera à demander aux futurs bénéficiaires de concentrer leur « droit d'eau » sur un îlot de culture au moins.

---

<sup>3</sup> Entre autres aspects fondamentaux il sera de toute première importance de lancer une campagne d'information objective sur le devenir de la nappe, la majorité des agrumiculteurs semblant persuadés qu'avec le projet la nappe va remonter ou tout du moins se stabiliser.

En ce qui concerne la période annuelle de desserte en eau, plus de 70% des personnes interrogées (56 sur 77 réponses) déclarent vouloir un service de l'eau continu toute l'année. Cette attitude majoritaire a aussi été enregistrée lors des entretiens de groupe de février 2002. Il y a cependant lieu de noter que 33% des agriculteurs enquêtés (17 sur 52 réponses) ayant des puits fonctionnels désiraient un approvisionnement en eau limité à 5 mois de l'année, comme cela était prévu initialement dans le projet AFD. Cette position peut en partie s'expliquer par le fait qu'un certain nombre d'agriculteurs restent persuadés qu'ils vont pouvoir continuer à pomper l'eau de la nappe ad libitum. A ce propos il est ainsi révélateur que 30% des agriculteurs ayant des puits fonctionnels (17 réponses sur 56) comptent résoudre le problème de situations de pénurie exceptionnelle d'eau du barrage en sollicitant d'avantage les pompages.

Cela révèle aussi en partie sans doute, au niveau de certains gros bénéficiaires notamment, une stratégie d'élimination du projet des superficies d'agrumes arrachées ou abandonnées et des quelques agriculteurs qui se retrouvent sans plus du tout de ressources en eau de pompage. Cette attitude minoritaire a été récoltée également lors des entretiens de groupe.

En ce qui concerne l'emplacement souhaité pour la borne d'irrigation plus de 70% des réponses obtenues (53 sur 73) vont dans le sens d'un positionnement de la future borne près de leur bassin de stockage actuel. Ce qui sous-entend dans ce cas une intention d'utilisation combinée eau du barrage/eau de pompage sauf pour les agriculteurs qui ne possèdent plus du tout de ressources en eau de pompage.<sup>4</sup>

En ce qui concerne la continuation du système du bassin de stockage en tête de ferme la très large majorité des personnes interrogées (90%) déclarent vouloir continuer à opter pour cette solution pour plus de souplesse d'utilisation quant aux heures et durées d'irrigation bien entendu.

Dans l'EDh les réponses à la question d'un tour d'eau éventuel ou pas dans le futur système de distribution de l'eau doivent s'entendre comme degré d'acceptabilité de cette contrainte et non pas comme une volonté délibérée a priori des agriculteurs évidemment. Ainsi bien que si plus de 85% des personnes ayant répondu (60 sur 70) sont prêtes à accepter la contrainte d'un tour d'eau, il est clair que bon nombre des grosses exploitations souhaitent fortement une alimentation en continu à la demande (6 réponses sur 12 obtenues pour les exploitations de 20 ha et plus enquêtées expriment le refus d'un tour d'eau).

#### **3.4.4. EVOLUTION DES SYSTEMES DE PRODUCTION**

Les intentions des futurs bénéficiaires en matière d'évolution de leur système de production en liaison avec le projet sont de la plus grande importance en matière de décision finale des critères du « droit à souscrire » qui seront à retenir (cf. § 3.7 de conclusion ci-après).

Retenons tout d'abord que 25% des personnes interrogées (20 sur 81) ne répondent pas à cette question dans l'EDh. En ce qui concerne les réponses obtenues on pouvait ne pas s'attendre a priori à ce que plus de 50% (31 réponses sur 61) visent une diversification de leur système cultural<sup>5</sup> vers d'autres spéculations que les agrumes, alors que l'argumentaire historique du projet a toujours été jusqu'à présent le « sauvetage du verger agrumicole d'El Guerdane ».

Les intentions « d'investissement » futur dans les spéculations d'agrumicoles (nouvelles plantations) ne viennent qu'en deuxième position des intentions exprimées avec 21% seulement (13 réponses sur 61). Quant aux intentions de rajeunissement du verger, seules 13% des personnes interrogées (8

---

<sup>4</sup> Il est tout de même révélateur à ce propos que 4 agriculteurs qui ne possèdent plus de puit fonctionnel sur 21 ayant répondu déclarent envisager dans l'avenir une utilisation combinée eau du barrage/eau de pompage !

<sup>5</sup> Sans plus de précision fournie par l'enquête. Ce sujet a été rapidement abordé lors des entretiens de groupe : il semblerait que les principales spéculations irriguées alternatives auxquelles penseraient les agriculteurs seraient le maraîchage ou la banane sous serre (390 ha de serres en place actuellement selon la photo-interprétation de l'image spot réalisée par le CRTS) voire des spéculations fruitières nouvelles (avocat et même fruits exotiques tropicaux qui commenceraient à être pratiqués dans le Sous ...)

réponses sur 61) déclarent l'envisager. A ce sujet on ne dispose malheureusement pas de données chiffrées récentes et fiables sur la structure par classe d'âge du verger d'El Guerdane dont une partie importante est réputée âgée.

Notons en outre qu'aucun des agriculteurs interrogés qui ne disposent plus de ressources en eau de pompage (17 réponses obtenues sur 25) ne déclare avoir l'intention de se livrer à de nouvelles plantations d'agrumes, ce qui pose la question du devenir des superficies « a-d » d'agrumes arrachées ou abandonnées.

Une autre question avait été posée dans l'EDh en matière d'intention d'usage d'eau supplémentaire qui dépasserait un quota moyen de 4000 m<sup>3</sup>/ha en cas de disponibilité, sous l'hypothèse d'une souscription totale de 10 000ha. Les réponses obtenues dans le sens d'une priorité à d'autres spéculations que les agrumes (sans précision desquelles ici non plus) viennent ici aussi en tête avec 56% (38 réponses sur 68). Par contre dans cette question les réponses qui déclarent utiliser aussi de l'eau supplémentaire pour les agrumes représentent parallèlement 43% (29 réponses sur 68). Ce qui doit plus s'interpréter sans doute comme une logique de court et moyen terme d'irrigation d'un verger en place plutôt que comme une contradiction avec des intentions de changement de systèmes de production à terme analysées ci-dessus.

**Il semblerait donc qu'il faille prévoir un certain détournement relatif des futurs bénéficiaires des productions agrumicoles à la lumière des réponses obtenues dans la l'EDh. Cette tendance demande à être vérifiée tant au niveau des gros agrumiculteurs qui ont été insuffisamment touchés par l'enquête, qu'au niveau des problèmes structurels sinon de la crise de la filière agrumicole nationale en général et régionale en particulier, et des mesures correctrices efficaces qui ont des chances d'avoir des effets dans un avenir proche.<sup>6</sup>**

### **3.4.5. AUTRES CONTRAINTES A L'ACTIVITE AGRICOLE**

En dehors des contraintes liées à l'eau d'autres contraintes ont été relevées dans l'EDh : à travers des réponses à une question spécifique sur ce sujet. Seuls 56% des personnes interrogées (45 sur 81) ont répondu à la question. Parmi les réponses obtenues plus de 50% (25 réponses sur 45) citent le manque d'encadrement et plus de 25% (12 réponses sur 45) le prix du gasoil. Le thème du manque d'encadrement a été également testé lors des entretiens de groupe réalisés en février et les réponses furent également unanimes dans ce sens, notamment au niveau des plus jeunes agrumiculteurs qui déplorent en outre un manque de possibilité de formation professionnelle spécifique.

Le manque d'encadrement de la production et des producteurs est certainement la première contrainte au développement agrumicole après l'eau. Elle limite la rentabilisation des investissements, les marges par ha et par exploitation, la qualité des produits et la valorisation économique de l'eau d'irrigation au niveau régional. Cela est patent quand on visite les vergers de la zone du projet, tant au niveau des gros producteurs que des petits. Les itinéraires techniques ne sont pas toujours maîtrisés ni rationnels à première vue : maîtrise insuffisante des techniques du goutte à goutte (doses, matériel) ; hétérogénéité des techniques de taille et âge du verger, rationalisation des techniques de travaux du sol, de fumure et phytosanitaires, choix variétaux ; absence de gestion et de comptabilité agricole ; etc.

**Un diagnostic agronomique et agro-économique détaillé par types de système de production (qui restent à identifier avec précision) reste également à faire à ce propos.**

---

<sup>6</sup> Une première analyse a été effectuée dans le cadre du rapport d'expertise Debatisse commandée par la SFI. L'analyse demanderait à être renforcée car la régression des productions agrumicoles ne s'explique pas simplement par le problème du manque d'eau ; bien d'autres facteurs jouent : concurrence internationale, non développement de la sous-filière industrielle, spéculation des intermédiaires pour le marché intérieur, recherche agronomique et problèmes d'encadrement technico-économique de la production et des conséquences qualité, vieillissement du verger, restructuration des stations de conditionnement, limites de la fonctionnalité des organisations professionnelles notamment en matière de promotion et d'organisation commerciales à l'export, manque de formation professionnelle etc. On lira avec intérêt à ce propos une interview du Président de l'ASPAM (Association Marocaine des Producteurs d'Agumés) dans le n° de février de la revue « Le terroir » du MADREF.

### **3.4.6. SOUSCRIPTION, ABONNEMENT, TRANSACTIONS, RECOUVREMENT**

Dans l'enquête EDh les modalités précises de souscription et d'abonnement n'ont pas fait l'objet de questions particulières autres que la disposition a priori à souscrire un volume minimal (99% de réponse favorable), et la tentative de quantification des intentions de souscription moyenne par ha en volume d'eau pour laquelle seules 17% de réponses ont été obtenues, ce qui n'est pas surprenant quand on sait que les agriculteurs ne raisonnent absolument pas leurs doses d'irrigation en volume mais en temps par rapport à des références qui même dans le cas du passage au goutte à goutte restent héritées du gravitaire.

Lors des entretiens de groupe les thèmes des critères du « droit à souscrire » et des modalités de souscription et d'abonnement n'ont pu être abordés que rapidement et superficiellement. On retiendra simplement à ce stade que, au vu de ces entretiens :

- Le critère qui détermine le droit à souscrire est et reste selon les interlocuteurs d'avoir ou d'avoir eu (« arrachages ou abandons ») des parcelles agrumicoles dans le périmètre tel qu'arrêté par l'ORMVASM sur la base du projet EQUITER révisé, avec quota d'eau au pro rata de la superficie « a-d » possédée. Certains interlocuteurs ont cependant posé la question du droit éventuel au pro rata de la SAU totale, ou de la superficie totale irriguée, ou de la superficie de serres en outre à prendre en compte ...
- Les futurs bénéficiaires insistent également sur leur volonté de passer des contrats individuels (avec des compteurs individuels) avec le futur concessionnaire, redoutant sans doute tout à la fois le système collectif contraignant des périmètres ORMVA, et la formule qui était prévue initialement de contrat entre l'ORMVA et l'AUEA Al Moustakbal.

Une question a été posée dans l'enquête EDh sur les transactions actuelles et futures sur l'eau d'irrigation. Il ressort que seulement 16% (sur 77 réponses obtenues) des personnes enquêtées disent qu'il y a actuellement des transactions sur l'eau et sensiblement le même pourcentage de réponses (18%) expriment une possibilité de transaction future dans le cadre du projet.

Enfin en matière de périodicité du recouvrement du prix de l'eau les préférences sont par ordre décroissant (pour 79 réponses exprimées) :

- pour le recouvrement en fin de campagne (44%) ;
- à égalité par mois et par trimestre (21%) ;
- par semestre (14%).

### **3.5. REPRESENTATION ET ORGANISATION DES FUTURS USAGERS**

Le projet antérieur a été fortement marqué par le montage et la structuration de l'AUEA Al Moustakbal. Nous insistons sur la nécessité de donner dans le présent projet une prolongation à cette action de structuration. Une certaine dynamique avait été mise en route, il serait préjudiciable de l'arrêter et de nier les efforts importants qui avaient été faits pour obtenir un consensus entre les usagers et proposer des règles de fonctionnement adaptées au projet de l'époque.

Lors des entretiens de groupe menés sur le terrain il est cependant apparu que certains interlocuteurs bénéficiaires exprimaient une opinion défavorable vis à vis de l'AUEA Al Moustakbal. Après discussion sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les usagers soient représentés d'une part en face du futur concessionnaire et de l'Etat, et organisés d'autre part pour la programmation inter-annuelle et intra-annuelle du service de l'eau, il est apparu que les réactions d'adhésion allaient dans le sens de la création de plusieurs AUEA (3 à 4 pour fixer les idées) par sous-ensemble géographique, et que l'AUEA actuelle pourrait devenir le cadre de leur fédération.

Si la vie d'un réseau d'AEP urbain est concevable avec des relations qui se réduisent in-fine à des relations client-fournisseur, nous estimons qu'il ne peut pas en être de même pour le fonctionnement d'un réseau d'irrigation comme celui qui est envisagé pour le périmètre d'El Guerdanne.

Le concessionnaire aura besoin d'entretenir un dialogue régulier avec des usagers dont les stratégies et les contraintes sont diverses. Il est donc important d'organiser la représentation des usagers pour permettre le dialogue avec le concessionnaire et plus généralement l'ensemble des opérateurs institutionnels concernés par le projet.

Un Comité de coordination devrait être institué pour traiter de l'ensemble des questions relatives à la gestion des eaux pour le périmètre d'El Guerdane et plus généralement du complexe d'ouvrages Chakoukene-Aoulouz-Seuil de dérivation.

Ce comité de coordination devrait comprendre des représentants des parties suivantes :

- Les usagers du périmètre d'El Guerdane
- Les usagers du périmètre G1
- Les usagers des périmètres d'épandage à l'aval d'Aoulouz
- Les usagers des périmètres traditionnels situés entre Ichakoukene et Aoulouz
- La Direction de l'Hydraulique
- L'ORMVA du Souss Massa
- Le Concessionnaire

Pour des questions spécifiques n'intéressant pas tous les membres du Comité, des sous-comités pourront être créés.

Enfin la création de ce Comité devra être réfléchi en lien avec les actions en cours de création d'une Agence de Bassin du Souss Massa.

### **3.6. BESOINS D'ENCADREMENT DES FUTURS USAGERS ET D'APPUI A LA PRODUCTION**

Un tel projet de partenariat privé dans le domaine de l'irrigation est bel et bien une première dans le contexte d'un pays indépendant en développement. Il est tentant de l'assimiler à un projet de concession d'eau potable. Mais ça serait une erreur de pousser par trop la comparaison. L'eau d'irrigation n'est pas un produit « fini » à consommation passive et clientèle captive comme pour l'eau potable, mais est caractérisée par une transformation et une valorisation à travers tout un processus complexe de production agricole qui comporte des composantes techniques, économiques et sociologiques. Ainsi la réussite d'un projet de privatisation du service de l'eau d'irrigation ne saurait se limiter à l'organisation contractuelle de la stricte fonction de distribution d'eau à des usagers moyennant finances, elle suppose également que toute « l'intendance » suive et ça n'est pas rien.

Dans ce qui précède on a évoqué bon nombre de facteurs qui limitaient actuellement la production agrumicole (sans parler de spéculations alternatives pour l'avenir). Nous les reprendrons ci-dessous de façon synthétique en évoquant quel pourrait être le rôle éventuel du futur concessionnaire et d'autres acteurs à impliquer. Les propositions identifiées globalement ci-dessous demanderont à être mieux définies et étudiées ultérieurement, si l'option est retenue par le Gouvernement Marocain.

### **Dans le domaine des techniques d'irrigation**

Nous suggérons que le futur concessionnaire ait un rôle de tout premier plan à jouer dans le domaine de la recherche-développement et de la vulgarisation des techniques rationnelles d'irrigation localisée. Pour cela il pourrait mettre en place et gérer dans la zone du projet une ferme de référence sous contrat avec l'ORMAVSM ou avec la SODEA par exemple et avoir une petite équipe de conseillers-vulgarisateurs spécialisés dans ce domaine. La faisabilité financière d'un tel service serait à préciser par la suite.

### **En matière de techniques agricoles**

La vulgarisation agricole reste essentiellement du ressort de l'ORMVASM dans la zone du projet. Celle-ci garde un impact limité dans un contexte de désengagement de l'Etat et de non prise de relais suffisant d'organisations professionnelles. Les moyens sont en régression et les méthodes restent inadaptées. On pourrait aussi imaginer que le projet comporte une composante conseil en matière de techniques agricoles d'accompagnement auquel le futur concessionnaire pourrait être associé, notamment à partir d'une ferme de référence qu'il aurait en gestion (cf ci-dessus). Dans cet esprit une convention pourrait être passée entre l'ORMVASM et le concessionnaire, et des contrats passés avec les différentes organisations agricoles (AUEA's, coopératives et groupements de producteurs à promouvoir).

### **En matière de comptabilité et de gestion des exploitations**

Cette fonction est actuellement quasi absente au niveau des agrumiculteurs de la zone du projet. Dans le même esprit que précédemment le futur concessionnaire pourrait être amené à être associé à un autre partenaire privé et/ou professionnel éventuel pour la mise en place d'un service d'assistance à la gestion (exemple des centres de gestion en France) qui assurerait à la fois un service d'assistance de gestion direct et des services de formation à la gestion (pour les jeunes exploitants ou les régisseurs des gros exploitants). De tels services seraient payant bien entendu.

### **En matière de crédit agricole**

Une réflexion particulière devrait être menée afin de permettre aux petits exploitants qui le désireraient de s'équiper en goutte à goutte au-delà des nouvelles dispositions qui président désormais en ce qui concerne les subventions pour équipement en micro-irrigation.

A ce propos nous recommandons fortement la suppression des subventions correspondant à l'équipement des puits qui risquent d'encourager le creusement ou le sur-équipement de nouveaux puits.

### **En matière de formation professionnelle**

Un cycle régional de formation professionnelle spécialisée dans le domaine de l'agrumiculture pourrait être mis en place. Le financement pourrait être assuré par une taxe d'apprentissage spécifique qui serait à imaginer au niveau de la filière agrumicole. Le futur concessionnaire pourrait y participer selon ses autres degrés d'implication évoqués précédemment en association avec d'autres acteurs publics et privés (antenne régionale de l'IAV Hassan II, INRA, CRAFA).

### **En matière de commercialisation et d'organisation professionnelle**

La mise en œuvre du projet pourrait et devrait selon nous être l'occasion de mettre sur pied une nouvelle organisation interprofessionnelle du Sous-Massa qui a dorénavant déjà été envisagée (cf le rapport Debatisse à ce sujet) qui pourrait être le cadre de résolution des problèmes structurels et organisationnels de la filière agrumicole régionale, sous-filière de transformation industrielle comprise.

### 3.7 CONCLUSION : CRITERES DE SOUSCRIPTION ENVISAGEABLES ET SPATIALISATION DE LA DEMANDE EN SOUS-ENSEMBLES HOMOGENES

A l'issue de cette analyse de la demande sociale en eau dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs, et à la limite des informations disponibles on peut proposer un certain nombre de grandes options qui pourraient être décidées pour la mobilisation de cette demande potentielle.

**Tout d'abord au niveau de la décision du périmètre géographique prioritaire d'appel à souscription nous proposons de retenir bel et bien pour l'instant le périmètre du projet EQUITER révisé avec ses 671 bénéficiaires potentiels tels qu'identifiés dans l'inventaire 2002 de l'ORMVASM.**

Nous proposons par contre d'étendre d'entrée de jeu le « droit à souscrire » aux superficies actuelles de serres (390ha). L'enveloppe surfacique potentielle de souscription serait donc de 13583 ha « a-d » + 390 ha = 13973 ha, soit 14 000ha en arrondissant aux imprécisions d'estimation près. La première question qui se pose est si chaque candidat à la souscription devrait avoir le droit strictement au pro rata de sa superficie « a-d » quelle que soit sa catégorie. Nous suggérons que les petites exploitations puissent bénéficier d'une dotation correspondant à la totalité des besoins de leur superficie « a-d » selon une norme de taille/seuil de viabilité qui restera à préciser. Pour fixer les idées le rapport Debatisse estime le produit brut moyen par ha d'agrumes toute situation confondues à 40 000 Dh, ce qui pour une première estimation des coûts de production (eau à 1, 60 Dh/m3 comprise) fixée à 30 000Dh laisserait une marge nette de 10 000Dh par ha. On pourrait ainsi considérer que ce seuil de viabilité à long terme est de 5 ha « a-d » (aspects capacité d'investir dans la micro-irrigation pris en compte). La superficie correspondante « a-d » n'est que de 368 ha.

Ensuite pour les bénéficiaires potentiels de plus de 5 ha on pourrait procéder de la sorte :

- Appel à souscription pour une dotation maximale correspondant au pro rata surfacique « a-d » serres incluses, avec obligation de concentration du « droit à souscrire » sur un seul îlot si possible pour les exploitations à 2 îlots de culture et plus.

- Si la totalité de l'offre moyenne annuelle n'est pas souscrite : élargissement aux autres îlots de culture, voire aux autres superficies irriguées nues non comptabilisées dans les quelque 14 000 ha définis ci-dessus avec obligation d'irrigation en goutte à goutte( comme pour tous les cas précédents, cf § 5.5 « Spécifications techniques à inclure dans le règlement des usagers).

- Si l'offre totale n'est toujours pas souscrite on pourrait alors proposer aux candidats éventuels de plus de 5 ha « a-d » une souscription additionnelle supérieure à leur pro rata/

- Si même après cela l'offre totale n'est pas encore souscrite ( ce qui est peu probable) on pourra alors envisager des extensions du périmètre de service.

Une autre recommandation est qu'une première campagne de souscription soit lancée au plus tôt avant le lancement de l'Appel d'Offres aux candidats soumissionnaires. Compte tenu de l'importance d'une ouverture de l'information et de la communication avec les futurs bénéficiaires on suggère que cette première campagne de souscription soit lancée par l'ORMVASM après une campagne préalable de pré-information avec l'appui d'une assistance extérieure internationale pour l'animation de l'opération et les techniques de communication/aide à la décision qui devraient l'accompagner.

L'exploitation de l'image spot photo-interprétée par le CRTS en prolongement des analyses quantitatives de la demande potentielle présentées précédemment permettent une première spatialisation de la demande qui permet d'esquisser une première structuration plus rationnelle du futur réseau d'irrigation. Cette première esquisse de avant-projet très sommaire pourra être quelque



peu précisé au vu des plans parcellaires de l'ensemble du périmètre actuellement disponibles dont il faudra sans délai lancer le complément et l'actualisation.